

ACCORD RELATIF A LA CONTRIBUTION D'EDF SA PERCO DE GROUPE POUR 2010

Le Plan d'Épargne pour la Retraite Collectif (PERCO), mis en place depuis le 21 septembre 2009 par l'accord de Groupe signé le 17 juillet 2009, permet aux salariés qui le souhaitent de se constituer une épargne en vue de la préparation de leur retraite.

Le présent accord vient compléter le règlement du plan s'agissant des conditions de l'aide financière apportée par EDF SA aux salariés qui choisissent d'épargner dans ce dispositif durant l'exercice 2010.

le 18 décembre 2009,
Voir et télécharger l'accord signé